

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

IL FAUT EN FINIR

M. Dupuy était un jour en présence de M. Berry. De quoi pouvaient-ils parler, sinon de l'éternelle affaire ? Le chef du gouvernement était d'un bel optimisme réjoui et raillait les méfiances timides du député. La discussion se termina par un pari ; et, comme il convenait à deux hommes dont l'immense bedaine fait songer à la panse insatiable d'un Gargantua, le pari fut un dîner de vingt couverts. Vous avez lu dans le journal ce récit pittoresque. Eh bien, le jour que le Jupiter gouvernemental avait assigné à l'enterrement définitif de l'affaire, en lui disant : « Tu n'iras pas plus loin ! » passera comme les autres sans rien diminuer de l'incertitude présente. M. Dupuy paiera le fameux dîner : il ne lui aura servi de rien de diriger contre la justice un attentat plus sérieux que tous les accès périodiques, auxquels est sujet le pauvre fou Déroulède.

Que demandait, pour en finir, notre Président du Conseil ? Le vote de son projet de loi. Le Parlement lui a donné ce qu'il réclamait, et la Chambre criminelle de la Cour de cassation est dessaisie de l'obsédante affaire au profit des chambres réunies.

Il ne saurait certes nous déplaire de voir les dossiers, dont les secrets terribles étaient, disait-on, gros de menaces, confiés à un très grand nombre de magistrats en attendant d'être confiés au grand public ; et il est à présumer que personne n'aurait trouvé à redire si on avait commencé par où on finit. Ce n'est donc pas le fait lui-même d'étendre le droit de juger à toutes les Chambres de la Cour de cassation, qui a provoqué l'émotion du parti républicain.

Mais en dehors et au-dessus du débat actuel, il y a l'idée supérieure et générale de justice qui a été obscurcie par l'esprit de parti. Vous donnez des juges à un accusé : la plus élémentaire bonne foi vous oblige à ne pas les lui enlever au moment où, éclairés, ils vont rendre l'arrêt. Ces juges, prétendez-vous, sont devenus suspects. Alors, dites-le franchement, et, loin de les laisser participer à un arrêt qui du fait de leur participation perdra toute son autorité, enlevez-leur à tout jamais le pouvoir de juger.

M. Dupuy qui, pour y avoir jadis enserré ses adversaires, connaît le péril des dilemmes, s'est bien gardé de parler avec netteté. Tous ses arguments se résument par le « *sic volo, sic jubeo* » : Je veux, j'ordonne, commode aux gouvernements mais en désaccord avec le bon sens. Nos gouvernants ne peuvent se résoudre à prendre une responsabilité. Ils ont la peur naturelle des coups, comme Panurge. Occupés à garder l'équilibre ministériel, ils inclinent tantôt à droite, tantôt à gauche, le balancier qui les préserve un temps de la chute. Ils n'agissent pas, « ils sont agi » pour me servir d'un énergique barbarisme emprunté à Malebranche.

Rien dans l'enquête de M. Mazeau ne mettait suspicion légitime sur la Chambre criminelle. Je sais bien qu'il y a les perfi-

dies du Prudhomme vaniteux qui a nom Q. de Beaurepaire. Ce triste personnage, qu'on aurait dû laisser à son vomissement, a juré devant Dieu et devant les hommes, que certains de ses collègues étaient vendus à l'étranger. Peut-il en être autrement, je vous le demande, quand une maladie fort ennuyeuse oblige un magistrat à visiter souvent les lieux retirés, où le suit le regard méfiant d'un Pandore qui fronce le sourcil et hérissé le poil ? Le grand justicier Beaurepaire nous apparaît surtout ridicule et malpropre.

Il y a en lui du délateur. Il accuse M. Loubet d'avoir montré une complaisance coupable à l'égard de certains Panamistes. Mais par quelle inconscience ne comprend-il pas qu'il s'accuse lui-même, le plat valet, qui, sans un cri de révolte, se fit alors l'instrument des viles besognes. Méprisé par tous ceux qui l'emploient, il vient de boire la honte suprême, il vient de supporter le coup de pied d'un Drumont...

C'est parce que les calomnies n'ont rien prouvé que M. Dupuy n'a pas voulu ou n'a pas osé déferer les membres de la Chambre criminelle à leurs juges naturels. Il a même déclaré que leur honorabilité était parfaite. Mais le parti des grands chefs a eu peur de la débâcle ; il est devenu menaçant et M. Dupuy a proposé une loi bâtarde qui au fond n'a satisfait personne. Des sénateurs et des députés ont voté cette loi sous le fallacieux prétexte d'apaisement, comme si l'apaisement est possible alors que la justice est méconnue. D'autres ont eu peur d'une crise ministérielle, et, pour de mesquines considérations d'intérêt électoral, se sont séparés du gros de l'armée républicaine.

Le mal est fait : qu'ils en portent leur part de responsabilité ! En attendant, l'heure de l'apaisement n'a pas encore sonné : elle ne sonnera point, parce qu'il plaira à un ministre de parier un dîner de vingt couverts. Les suggestives révélations d'Esterhazy, malgré les justes défiances que nous inspire ce misérable si longtemps aimé de notre Etat-major, prouvent du moins que certains de nos galonnés ont une justice qui, en effet, « n'est pas la nôtre ». Que nous apportera demain ? Quelles nouvelles ignominies nous seront révélées ?

Oui, il faudrait en finir ! Mais au lieu d'affaiblir l'idée de justice, ô M. Dupuy, ayez donc le courage de dire toute la vérité et de frapper sans faiblesse tous ceux qui, par esprit de caste, ont failli au plus sacré des devoirs, si même ils n'ont pas commis le plus horrible des crimes.

Après quoi, si vous y tenez, nous pourrions vous offrir un dîner de vingt couverts.

AUG. MONTFORT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 mars 1899

M. Allard pose une question au ministre de la marine au sujet de la catastrophe de Lagoubran.

M. Lockroy, expose que l'enquête, ouverte immédiatement, n'a pu encore déterminer exactement les causes de la catastrophe. Y a-t-il eu attentat, ou imprudence du personnel

attaché à la poudrière ? Il est impossible de l'affirmer à l'heure actuelle.

Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est que la décomposition chimique d'une des deux espèces de poudres accumulées dans le magasin a été l'unique origine de cette catastrophe qui a fait tant de victimes. Le ministre de la marine s'est engagé formellement à prendre les mesures nécessaires pour éviter le retour de semblables et si cruelles éventualités.

On reprend ensuite la discussion du budget ; les derniers chapitres du budget de la guerre sont adoptés.

Séance demain.

L'affaire Dreyfus

L'affaire Esterhazy

Le *Matin*, l'*Eclair* et le *Garlois*, annoncent que le ministre de la guerre a refusé aux Généraux Gonse et de Pellieux l'autorisation de répondre aux accusations portées contre eux par Esterhazy :

« Le ministre de la guerre, dit le *Matin*, estime que ces deux officiers généraux n'ont pas à s'expliquer sur les affirmations produites par le commandant en réforme Esterhazy. Mais si, au cours de l'enquête générale à laquelle se livre le ministre de la guerre — enquête qui se poursuivra jusqu'au jour où seront officiellement connus les dossiers de l'enquête de la chambre criminelle, — on se trouve en présence de documents ou de faits nettement précisés et établis, les généraux Gonse et de Pellieux seront appelés, comme tous les autres qui seraient mis en cause, à fournir des explications. Mais, d'ici là, le ministre de la guerre considère qu'aucune intervention particulière et isolée ne doit se produire. »

L'*Eclair* dit que M. de Freycinet se réserve de faire connaître les résultats de son enquête alors qu'il jugera convenable de le faire.

Transfert de M. Picquart

Le colonel Picquart a été transféré de la prison du Cherche-Midi à celle de la Santé.

Le général Guerrier

Le général Guerrier vient d'adresser au premier président de la Cour de cassation, avec des documents officiels à l'appui, un mémoire rectificatif de la déposition du commandant Esterhazy, inexacte sur tous les points qui le concernent.

Pour le nom

On annonce que les princes Esterhazy, de Hongrie, ont l'intention d'intenter un procès au commandant Esterhazy, pour lui interdire de porter ce nom sans le faire précéder de celui de Walsin.

L'EXPLOSION DE TOULON

L'enquête

Le général Javouhey, qui avait été chargé de diriger l'enquête technique au sujet de l'explosion de Lagoubran, est de retour à Paris.

L'*Eclair* prétend savoir que le général Javouhey n'a découvert aucun fait pouvant expliquer une explosion accidentelle.

D'après le *Journal*, le général Javouhey estime que cinquante tonnes de poudre noire sont seules causes de l'explosion, et qu'en conséquence, toute décomposition chimique de cette poudre étant impossible, l'imprudence ou la malveillance demeurent seules en cause.

Est-ce un attentat ?

L'opinion de l'*Eclair* est qu'on se trouve en présence d'un attentat anarchiste.

La *Libre Parole*, elle aussi, croit à un attentat dont l'auteur serait un étranger. Ce journal ajoute :

« Depuis deux jours, le nom du coupable est connu au ministère de l'intérieur et à la marine ; on y a tout au moins de très sérieux soupçons. Ce qui le prouve, c'est que la Sûreté générale vient d'envoyer à Toulon, pour y mener une enquête parallèlement avec l'autorité maritime, plusieurs de ses meilleurs limiers. Le nom du coupable, qu'on chuchote dans les sphères gouvernementales, est celui d'un fonctionnaire étranger bien connu. »

Il va sans dire que nous reproduisons à titre de simple renseignement ces racontars, qui attestent la fertilité d'imagination de certains novellistes.

INFORMATIONS

Election législative

CIRCONSCRIPTION DE LOUVIERS (EURE)

L'élection législative qui a eu lieu dimanche dans la circonscription de Louviers, a donné les résultats suivants :

MM. Riberpray, républicain.	3,731 voix.
Picard, radical.	3,357
Develle, républicain.	2,949
Quentin.	1,458

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Thorel, républicain, élu sénateur.

En mai 1898, M. Thorel avait été élu député par 7,549 voix contre 2,532 à M. Berthemet, radical ; 2,297 à M. Haudois, et 145 à M. Haize, républicain.

On se rappelle que M. Develle ne fut pas réélu aux dernières élections générales dans l'arrondissement de Bar-le-Duc, qu'il représentait depuis longtemps.

Le désarmement

On mande de La Haye :

La conférence du désarmement, qui se réunira le 18 mai, ne durera pas moins de sept à huit semaines. De grandes fêtes sont préparées à cette occasion. Elle sera présidée par le délégué russe, le baron de Staal.

D'après les renseignements que donne un diplomate très au courant des choses de la Russie, les autres représentants seraient :

France : M. le baron de Courcel ou M. Hanotaux.

Allemagne : M. le baron de Marschall.

Italie : M. le marquis Visconti-Venosta ou M. Ressimann.

Suisse : M. Lachenal.

Espagne : M. le comte de Rascon.

Belgique : M. Lejeune ou M. le chevalier de Stuers.

M. de Beaufort, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, présidera honorairement les séances.

Une décoration de plus !

MM. le marquis de l'Estourbeillon, Gerlaise, Jacquy, Celle et de Salignac-Fénelon viennent de déposer une proposition tendant à créer une croix ou médaille dite « du Zèle militaire », en faveur des officiers de la réserve et de l'armée territoriale.

La Mission Marchand

Les nouvelles d'Abyssinie confirment l'heureuse arrivée de la mission Marchand en Abyssinie, dans la province de Dedjaz-Tessamna, qui a fait le meilleur accueil à nos compatriotes. La mission envoyée d'Addis-Ababa à leur rencontre, les docteurs de Couvalette et Chabaneix, et M. Le Baron, avec un convoi de vivres et de médicaments, les a

rejoins à Bouré, où ils sont arrivés le 29 janvier.

Nos braves compatriotes ont continué, pendant leur exode, leur œuvre d'explorateurs. Le commandant Marchand et le capitaine Baratier ont fait d'intéressants relevés géographiques sur le cours de la Sobat inférieure; et une grande partie de leurs travaux est déjà parvenue à M. Lagarde, notre ministre plénipotentiaire à Addis-Ababa.

Le commandant Marchand et ses compagnons devaient rester quelque temps à Bouré, pour se remettre de leurs fatigues; ils ne tarderont pas à arriver à Addis-Ababa où ils étaient attendus dans la première quinzaine de mars; leur retour en France était annoncé pour la fin d'avril ou le commencement de mai.

Le procès d'Urbain Gohier

Le procès de M. Urbain Gohier — poursuivi on s'en souvient pour avoir attaqué l'armée — est venu hier devant les assises de la Seine. La 1^{re} journée a été consacrée aux interrogatoires. Aujourd'hui réquisitoire, plaidoirie et probablement verdict.

La fin d'un Modeste

Mort du cocher des obsèques nationales

Lors des obsèques de M. Félix Faure, l'administration des pompes funèbres avait désigné pour conduire le char, attelé de six chevaux, un de ses employés les plus anciens et les mieux notés, nommé Henry Lavielle. Ce modeste serviteur est mort jeudi matin à l'âge de soixante-dix ans.

Ancien cent-gardes, Henry Lavielle avait débuté comme cocher de gala en conduisant le carrosse de l'empereur lors de l'ouverture de l'exposition de 1867.

Depuis son entrée dans l'administration des pompes funèbres, il avait toujours été désigné pour conduire le corbillard aux enterrements « hors classe ».

C'est ainsi qu'il eut l'honneur de monter sur le siège du char funèbre de Victor Hugo, du président Carnot, de Pasteur, de MacMahon et de Gambetta.

Etat de M. Fonteneau, archevêque d'Albi

L'état de M. Fonteneau, archevêque d'Albi, s'est considérablement aggravé depuis deux jours.

CHRONIQUE LOCALE

Laïcisation

Par arrêtés de M. Héli Devals, préfet du Lot, ont été laïcisées, au cours de la présente année scolaire, les écoles publiques de filles des communes ci-après :

Les Junies, Saint-Vincent-sur-Lot, Le Boulvé, Montcléra, Leyme, Léobard, Reilhaguet, Carennac, Livernon, Fontanes, Bagnac.

Bourses dans les Lycées et Collèges

L'ouverture de la session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges a été fixée par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique du 20 janvier, aux dates ci-après :

1^o Pour les garçons le jeudi 13 avril prochain ;

2^o Pour les jeunes filles, le jeudi 20 avril.

Les inscriptions seront reçues à la préfecture jusqu'au 25 mars.

Fêtes de Pâques 1899

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 13 Avril inclus les coupons de retour des billets d'aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés, aux conditions de son tarif spécial G V n^o 2, pendant la période du samedi 25 mars inclus au mercredi 12 avril inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 13 avril.

CAHORS

Le Complot Royaliste

Les Fonctionnaires « éventuels »

La Petite Gironde a publié la liste des fonctionnaires agréés par le du d'Orléans pour remplacer nos administrateurs républicains dans les départements.

Cette liste a été connue à la suite des perquisitions ordonnées par le gouvernement.

Pour Cahors, M. Etienne Depeyre ou M. Bailleau, président de la jeunesse royaliste de la Vienne, étaient désignés pour la préfecture.

La Mi-Carême

La journée de dimanche a été assez animée.

Durant toute l'après-midi des chars surmontés de drapeaux et de massifs de verdure où figuraient un orchestre de masques poudrés, de clowns enfarinés et de pierrots bariolés ont parcouru les boulevards.

La représentation donnée par les artistes improvisés du cirque Américain, qui a eu lieu à trois heures, sur la place de la République, avait amassé un grand nombre de personnes et a obtenu un vif succès.

Le bal masqué de la salle des Variétés battait son plein à minuit et on dansait avec un entrain endiablé à quatre heures du matin.

Au 7^e de ligne

Sur la liste des admis à l'Ecole militaire de Saint-Maixent, parue hier à l'Officiel, nous relevons les deux noms suivants :

52^e M. Bayle ; 196^e M. Baron-Dauthet, tous deux sergents au 7^e de ligne.

MM Noséda et Galet-Lalande, anciens sergents au 7^e, figurent sur la liste des sortis, de la même école, avec les numéros 248 et 355.

Le commandant Prince

La chute de cheval faite à Saint-Briec par le commandant Prince, qui remplissait naguère les fonctions de capitaine trésorier au 7^e de ligne, est loin d'être aussi grave qu'on le supposait tout d'abord.

Le commandant Prince compte reprendre prochainement son service.

Pétition

Un de nos confrères nous adresse épreuve d'une pétition qui circule en ce moment en ville pour le maintien de l'Ecole du Vieux-Palais.

Cette pétition sera adressée au Conseil municipal.

Conférence

La conférence de M. Le Bret, sur la Patrie, avait attiré une foule immense à l'hôtel de ville, samedi dernier.

Le succès obtenu par le brillant professeur a été prodigieux et le public, séduit par le talent de parole du maître, lui a fait une véritable ovation.

Nous remercions M. Le Bret d'avoir bien voulu nous donner la partie de sa causerie ayant trait à Gambetta. Nos concitoyens liront ces lignes éloquentes avec un vif plaisir :

Le nom de Gambetta est indissolublement lié à celui de la Patrie, de la France. Il est une de ses gloires les plus actives et les plus pures. J'admire beaucoup déjà le grand homme quand je ne le connaissais que par ses œuvres et sa renommée; je l'admire davantage, je l'admire avec les nuances d'une vénération affectueuse et d'un culte attendri, maintenant que j'ai pu voir par ses lettres et par la confiance de ses amis tout ce que cette âme ardente contenait de bonté, de délicatesse, de fine sympathie.

C'est le sort des héros de voir les légendes envelopper leur gloire comme la brume autour des sommets. Gambetta d'ailleurs aidait un peu à la méprise par la verve de son humeur qui cachait la tendresse, par la souple énergie de ses facultés qui prévenait l'effort, par l'intuition rapide des solutions nécessaires qui déconcertait les temporisateurs. Lycéen régulier et déjà grand liseur, étudiant également épris de la littérature et du droit, avocat pathétique et documenté, tribun vibrant et rationnel, républicain d'ordre et de progrès, Gambetta transposait dans sa parole et dans son œuvre, l'unité profonde qui était en lui, l'idée directrice et fidèle du progrès par l'ordre, et de l'ordre par la science et la raison; et l'on peut dire que l'ordre véritable se coordonnait toujours aux circonstances, il fit au 4 septembre son devoir de citoyen réfléchi, comme au long de la défense nationale et dans l'exaltation sublime de son effort qui sauva l'honneur et l'espérance il fut le bon sens même de la patrie.

Le rayonnement merveilleux du verbe et de l'action ne doit pas nous cacher les facultés solides, les cultures essentielles, le travail concerté, seuls capables de porter et d'alimenter ce double génie. La fantaisie et la verve incontestables étaient comme les « au-delà » de cet esprit éminemment équilibré, les « sortes expérimenti » du Claude Bernard de la politique.

Gambetta fit au lycée de Cahors des classes d'abord régulières et finalement brillantes. Son pro-

fesseur de troisième, M. Kirsch, le caractérisait comme un élève rangé, réfléchi, laborieux et calme. Il avait une prédilection pour le grec, une vive admiration pour Homère et la façon dont il sut le traduire à livre ouvert lui valut les félicitations de l'inspecteur général, l'abbé Noirot, qui tapa doucement sur la joue du jeune élève en lui disant : « Continuez, vous irez loin. » Le pronostic était juste, mais il y eut erreur sur la direction.

A la fin de l'année notre lycéen eut naturellement le prix de version grecque et trois accessits; en seconde, quatre prix, dont celui de version grecque et trois accessits; en rhétorique, trois prix et deux accessits; en philosophie, quatre prix et un accessit de dissertation française au concours académique de Toulouse. Cette activité scolaire se complétait de lectures abondantes, et d'un intérêt déjà vibrant pour les choses de la politique. Si j'en crois M. Péphau, dès l'âge de 7 ans, Gambetta lisait le *Siècle*, et déclamaît à ses jeunes camarades, sur les promenades de Cahors, ce qu'on appelait alors les articles de fond.

L'étudiant en droit continua le lycéen, cumulant les études juridiques avec une ardente et universelle curiosité. Ces goûts multipliés de la littérature, de l'histoire, des beaux-arts, ces relations avec les artistes, les critiques, les journalistes, ces documentations, ces enquêtes, en même temps qu'une assiduité caractéristique à la Chambre des députés et au Palais ont empêché de voir trop longtemps le travail juridique de l'étudiant, son goût très vif pour les études de droit qu'il complétait par des discussions interminables avec Batbie.

Gambetta avait une lecture et une mémoire prodigieuses; il savait par cœur les discours entiers de Royer-Collard; au café Procope, qui était moins un café qu'une académie, il déclamaît des pages entières des Châtiments après les avoir lues une seule fois. Plus tard, dans ses tournées de commis-voyageur pour la République il retenait les sites, les localités, les physionomies, les noms des maires, des conseillers municipaux et ces braves gens, en rendant à Paris la visite, étaient flattés et fiers d'être reconnus.

Le travail de la réflexion, de l'assimilation documentaire, au lieu de se prolonger souterrainement comme chez les philosophes, se manifestait promptement en paroles, en discours, en discussions ardentes comme si l'idée ne s'était sentie complète qu'après le revêtement du verbe, certaine qu'après l'épreuve de la discussion. Peut-être aussi ce besoin d'aboutir à la parole venait-il lui-même du besoin plus profond de sympathie, de sociabilité, d'accord social poursuivi à travers les divergences d'humeur, de caractère et de culture comme il se poursuivra plus tard dans le vœu si souvent exprimé de constituer définitivement l'unité mentale de la patrie.

Mais les caractères souvent remarquables d'une sensibilité verveuse et communicative n'excluaient pas, il s'en faut, les notes fines et tendres qui résonnaient en profondeur dans l'enclou cher et discret de ses premières amitiés. J'ai sur ce point, des documents précieux, des lettres inédites qui paraîtront intégralement dans l'ouvrage que je prépare sur Gambetta. J'en extrais aujourd'hui quelques lignes qui appuient mon assertion :

LETTRE A M. EDOUX
Paris, le 26 décembre 1868

Mon cher Edoux,

J'ai reçu ta bonne, ta cordiale, ta sage lettre. Je l'ai distinguée entre toutes, tu ne peux en douter, et la meilleure preuve qu'il soit, c'est ma réponse. Non pas que je veuille tirer vanité de mon exactitude à te répondre, car je t'aurais en toute circonstance, et même sans tout le tumulte qui s'est fait autour de moi, écrit bien avant. Nous sommes depuis si longtemps mêlés l'un à l'autre; notre amitié s'est faite de l'étoffe même de la vie; elle est née, elle a grandi avec nous-mêmes, et nous devons y tenir avec passion et même avec égoïsme, quoique nous soyons deux à goûter le même fruit et à jouir du même sentiment; c'est entre nous un domaine indivis et sans partage possible....

LETTRE A M. DELPORT
Ems, le 9 Août 1869

« Je dois depuis longtemps déjà une réponse à ta bonne lettre, d'autant que tu soupçonnes que ta visite à Caeterets n'était point étrangère au désir de m'y rencontrer. Oui, j'ai cette incurable vanité de croire que mes amis me recherchent; l'illusion à cet égard m'est tout à fait facile, car je n'ai qu'à m'écouter moi-même. Je n'ai réellement regretté la décision nouvelle de mes médecins m'envoyant à Ems en Prusse que parce qu'ils me privaient de la France et de la société de mes amis.... »

Quant Gambetta écrivait cette lettre, il était depuis un peu plus de deux mois député de Marseille; élu à Belleville et dans les Bouches-du-Rhône aux élections générales du 24 Mai 1869, il opta pour Marseille comme il l'avait promis. Les républicains les plus fermes de Paris et de la France avaient jeté les yeux pour les représenter sur l'éloquent avocat qui, dans son plaidoyer pour Delescluze, prononcé le 14 Novembre 1868, avait magnifié superbement le Droit tombé sur une barricade avec Baudin, le 3 Décembre 1851, et stigmatisé dans des paroles vengeresses dont la justesse et l'accent remuaient la France entière le second empire, ce régime, « le seul de tous qui n'ait jamais osé faire du jour de son origine un jour de fête et de solennités nationales. »

« J'ai beau interroger mes souvenirs, consulter l'histoire, jamais, non jamais, je n'ai rencontré un

pareil duel entre le droit et le despotisme, entre la loi et la force. Jamais je ne les ai vus si ouvertement ni si injustement aux prises dans cet éternel drame dont se compose l'humanité. »

Le discours, qu'il faut relire toujours et particulièrement à certaines heures, exprime en perfection les qualités générales de l'orateur en même temps que la conception fondamentale de l'homme politique. Il fut toujours pour le Droit et pour l'ordre essentiel, et non plus extérieur et fictif, qui en découle. L'ordre appuyé sur la raison et sur la justice, l'ordre dans l'Etat par un suffrage universel loyalement consulté, l'ordre dans le concert du régime, des institutions et des mœurs, et, pour tout dire d'un mot, l'ordre républicain, c'est ce qu'il a voulu toujours, et c'est ce qui fait l'unité superbe de sa vie. Il ne séparait pas d'ailleurs l'ordre du progrès; l'ordre sans le progrès, c'est l'immobilité et la mort; le progrès sans l'ordre n'est plus le progrès, mais un mouvement stérile et contradictoire.

De ce point de vue comme d'un sommet il pouvait préparer l'avenir et stigmatiser le passé, dégager des contingences douloureuses et des défaites momentanées le Droit imprescriptible, et c'est ce qu'il fit doublement en organisant la Défense nationale et la République.

Je n'ai pas le temps d'insister sur le 4 Septembre je n'en vois d'ailleurs pas l'utilité. Je pense comme Rousseau qu'un peuple qui abdique même spontanément, et ce n'était certes pas le cas du plébiscite de 1852, est un malade qui se reinteigne légitimement dans la santé dès qu'il le peut. D'ailleurs les pouvoirs de fait, au 4 Septembre, n'opposèrent aucune résistance, les députés et les sénateurs bonapartistes disparurent au fond des provinces, et les meilleurs d'entre eux s'enveloppèrent dans une fidélité stoïque à leurs souvenirs. Gambetta se montra supérieur aux circonstances et à son parti en donnant au gouvernement le nom provisoire et conciliateur de Défense nationale; mais son rôle ne développa toute son ampleur qu'après son courageux départ de Paris en ballon et son installation à Tours.

Dans les désastres et les plus grands désastres qu'ait connus un peuple, il organisa des armées, des canons, des fusils, des arsenaux et des camps; il organisa les efforts patriotiques de l'Ouest et du Midi dont l'ardente spontanéité donna d'abord l'illusion et la crainte d'un séparatisme meurtrier; il organisa les convictions les plus divergentes et sut faire combattre sous les plis du même drapeau les zouaves du pape et Garibaldi; non seulement enfin il sauva l'honneur et la dignité dont les seules pertes eussent été irréprochables, mais un beau jour, il put organiser même l'offensive et la victoire et projeter sur nos malheurs l'arc-en-ciel de Coulmiers.

Puis, ce fut sa seconde et patriotique besogne de refaire la France et la République qu'il ne séparait pas, d'organiser une défense à l'intérieur contre des prétentions archaïques, des révéls impudents, des trahisons gouvernementales, et d'organiser ensuite, après la victoire électorale du 14 Octobre 1876 les forces de la démocratie.

La souveraineté nationale, l'armée nationale, l'éducation nationale, l'assistance nationale, telles étaient les assises indestructibles sur lesquelles il voulait bâtir l'édifice ordonné et perfectible d'une République éprise de sécurité et d'idéal.

Tel était, Messieurs, votre grand compatriote donc je ne puis en ce moment qu'esquisser l'œuvre et l'image; tel est l'exemple et l'enseignement qu'il vous donne et que symbolise admirablement le geste de cette statue dressée en plein cœur de Cahors, au centre des activités sociales et politiques dans la clarté propice des espaces et du soleil; et c'est aux jeunes gens qui m'écoutent que je m'adresse de préférence, à cause des grands devoirs qui leur incombent. Ce geste vous dit deux choses : là-bas, il y a la trouée des Vosges, toujours ouverte et toujours saignante; prenez garde de vous laisser hypnotiser par de lointains rivages; là-bas, par de là les Vosges par de là les horizons terrestres, il y a l'avenir, l'avenir indéfini des réformes et de la République; et dans cette République péniblement fondée, c'est à vous et à vos successeurs qu'il appartient de mettre toujours plus de justice, toujours plus de fraternité et de démocratie.

Acte de probité

Mme Marcillac, demeurant rue Lacalprenède, a trouvé un bracelet en argent qu'elle a déposé au bureau de police, où il est tenu à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Marché-Foire

Le marché-foire du 11 mars n'a pas été très important. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

- Bœufs gras, de 30 à 33 fr. les 50 kilos.
- Attelages, cours des derniers marchés.
- Jennes porcs, de 25 à 35 fr. pièce.
- Moutons gras, de 0.60 à 0.65 le kilo.
- Agneaux, 0,75 le kilo.
- Brebis pour l'élevage, de 25 à 30 fr. pièce.
- Blé, 19 fr. l'hectolitre.
- Maïs, 12 fr. id.

Pommes de terre, 3,50 à 5 fr. les 80 litres.
Poulets et volaille grasse, 0,75 à 0,80 le 1/2 kilo.
Dindes, 0,65 le 1/2 kilo.
Lapins, 0,40 le 1/2 kilo.
Œufs, 0,60 la douzaine.
Pommes fruits, 8 fr. les 80 litres.

Théâtre

Aujourd'hui 14 mars, représentation de la tournée

OUVRARD

1^{er} sujet de la Scala de Paris

Accompagné de Madame **OUVRARD**, l'exquise diseuse, dans un merveilleux répertoire recommandé aux familles, et de M. Galan, 1^{er} comique des Bouffes, M. Bracueil de Mouneyra, M. Gérard Sabzèdo, Mme Galan, M. Petibon.

Le spectacle sera terminé par

LA TACHE DE SANG !

Pièce de MM. Gaston Marol et Francis Chassaingne, jouée par toute la troupe de comédie.

Dimanche 19 mars, la tournée Albert Chartier donnera sur notre scène :

LA

JOUEUSE D'ORGUE

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 MARS 1899

Le pionsou (Allegro)	Stoupan.
Gwendoline	Chabrier.
Peer gyut	E. Grieg.
Thérésen (Valse)	Gungl.
Elle et lui (Polka)	Farbach.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Alliés Fénélon.*)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 14 mars 1899

Publications de Mariages

Cros, Henri-Raymond, menuisier et Lagarde Euphrasie-Marie, fille de service.
Viala, André-Joseph, dit François, sellier bourellier et Combebias, Rosalie, dite Anaïs, sans profession.
Lariverend, Jules-Marie-Joseph, gardien de la paix et Courréjou, Marie couturière.

Décès

Miquel, Marie, Vve Brunet, 76 ans, sans profession à Larroque.
Soulage, Jeanne, sans profession, Vve Destreuil, 85 ans, rue du Château, 19.
Rouquié, Camille-François, voyageur de commerce, 37 ans, Boulevard Gambetta, 52.
Séval, Michel, tailleur d'habits, 35 ans, à l'hospice.
Auricoste, Elise, 15 mois, à Cabessut

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos feuilletons

Arrondissement de Cahors

St-GERY. — La cour d'assises du Lot-et-Garonne s'est occupée hier d'un vol qualifié. L'accusé se nomme Henri Bardet, dit Fourès ; il est âgé de 21 ans et né à Saint-Géry, arrondissement de Cahors. Il n'exerce aucune profession et demeure à Agen.

Voici les faits qui lui reproche l'accusation :
Le 10 novembre dernier, la police d'Agen fut avisée qu'un ballot de laine avait été trouvé dans le parc de l'usine Lanes. Le soir, deux agents furent placés en surveillance ; vers dix heures, ils aperçurent un individu qui escaladait le mur de clôture, pénétrait dans le parc, se dirigeait directement du côté du colis suspect et se baissait pour s'en emparer.

Cet individu fut arrêté, c'était le nommé Bardet, déjà plusieurs fois condamné.

La marchandise qu'il venait enlever provenait d'une soustraction frauduleuse perpétrée la nuit précédente dans un wagon à la gare d'Agen. Pour commettre ce vol le malfaiteur avait pénétré sur la voie en escaladant la clôture du chemin de fer.

Bardet soutient qu'il est innocent de cet attentat. Pour justifier sa visite nocturne dans le parc de Lanes, il déclare qu'il aurait surpris dans la matinée du 10 novembre des inconnus qui jetaient un paquet dans cet endroit. Il aurait eu alors l'idée d'aller voir ce que contenait ce colis sans avoir toutefois l'intention de se l'approprier. Cette explica-

tion est inadmissible : elle est démentie par les données de l'information et par les habitudes bien connues de l'accusé.

Mais ce n'est pas là le seul vol dont Bardet s'est rendu coupable. Dans la nuit du 25 septembre dernier, un inconnu s'introduisait dans la maison de campagne du sieur Descargues, à Pech-de-Barre, commune de Pont-du-Casse, en escaladant une haie qui clôture la propriété, en fracturant une palissade en bois et en enfonçant deux marches d'escalier pour pénétrer dans l'habitation.

Là, il déroba une certaine quantité de linge, des vêtements, divers ustensiles et quatre livres. Ces objets ont été trouvés dans une ferme de la commune de Pont-du-Casse où l'accusé les avait apportés.

En présence de cette découverte, Bardet a dû reconnaître qu'il avait bien commis ce vol. Il s'est borné à en contester les circonstances aggravantes, mais ses dénégations sur ce point sont absolument démenties par les constatations matérielles et les témoignages.

L'accusé est un malfaiteur dangereux et incorrigible. Il a déjà subi de nombreuses condamnations.

C'est à M^e d'Harcourt qu'est échue la lourde tâche de présenter la défense de Bardet.

M. Mazeau, avocat général, occupe le siège du ministère public.

L'accusé qui se nommait jadis Fourès du nom de sa mère et qui est devenu Bardet par le mariage de sa mère et la légitimation dont il a été l'objet en 1892, a été condamné sous le nom de Fourès à plusieurs reprises et, notamment, en 1894 par la cour d'assises de Lot-et-Garonne.

M. l'avocat général, en raison des conséquences que pourrait avoir la condamnation actuellement encourue par l'accusé, demande à la cour la rectification de l'arrêt de 1894.

La cour, après en avoir délibéré, fait droit aux réquisitions du ministère public.

L'incident clos, l'affaire est reprise. La cour procède à l'interrogatoire de Bardet huit témoins sont entendus.

La vibrante plaidoirie du jeune défenseur émeut le jury, qui tout en déclarant l'accusé coupable écarte la circonstance aggravante de nuit et lui accorde le bénéfice des circonstances atténuantes. Bardet est condamné à trois années d'emprisonnement.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 11 mars. — Le nommé Madelpuech, né à Bagnac, sans domicile fixe, ayant déjà subi plusieurs condamnations, deux mois de prison pour vagabondage et mendicité.

Joseph Lagarrigue, du Bourg, un mois de prison (loi Béranger) pour coups et blessures.

Le tribunal renvoie ensuite à quinzaine pour supplément d'enquête une affaire de coups et blessures.

— Vol. — Le conseil de guerre du 17^e corps d'armée, siégeant à Toulouse, vient de condamner à un an de prison le nommé Lacarrière, ex-soldat au 23^e régiment d'artillerie, actuellement domicilié à Viazac, près Figeac, pour vol d'effets au préjudice de deux militaires de la même arme.

— Arrestation. — Nous avons annoncé la mise en état d'arrestation du nommé Lavinal, repris de justice, demeurant à Saint-Céré, à la suite d'une perquisition opérée dans son habitation et qui a fait découvrir une grande quantité d'objets volés. Cet individu s'appropriait tout ce qui tombait sous sa main.

Il a été écroué hier lundi à la maison d'arrêt de notre ville.

Arrondissement de Gourdon

CARLUCET. — M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence publique à la mairie de Carlucet, le 19 mars 1899, à 1 h. 1/2 du soir

Sujet : L'agriculture rémunératrice de la région des Causses.

BULLETIN FINANCIER

Le marché de nos rentes est très calme, mais les actions de nos sociétés de crédit et les valeurs industrielles ont des transactions fort animées.

Le 3 0/0 cote 103,17 et le 3 1/2 0/0 103,77.

Le Crédit Focier se traite à 753 ; le Crédit Lyonnais est en hausse à 898. la Société Générale à 580, le Comptoir National d'Escompte à 604. La Banque des valeurs industrielles est demandée à 264 et 265.

Le Suez s'inscrit à 3,043.

Les fonds étrangers se négocient : l'Italien à 95,75, l'Extérieure à 58,60, le Turc D à 23,75, la Banque Ottomane à 572, le Russe 3 0/0 1891 à 94,50.

Au comptant, les obligations des Chemins de fer économiques sont recherchées à 456.

L'Assurance sur la vie

La Nationale-vie vient d'inaugurer sous le nom d'assurance dotale, une combinaison nouvelle qui permet au père de famille d'assurer l'établissement de ses enfants sans laisser, dans le cas où il viendrait à décéder, avant le terme de l'assurance la moindre charge à ses héritiers. La Nationale tient tous les renseignements nécessaires à la disposition des intéressés soit au siège social à Paris, soit dans les agences générales dans les départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de famille, à prix réduits

DE OU POUR PARIS A L'OCCASION DES VACANCES DE PAQUES

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'administration Supérieure la proposition d'émettre, du 25 Mars au 3 Avril, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilomètres au moins et réciproquement aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, autrement dit le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 30 Avril.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

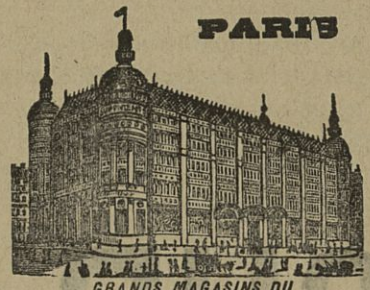
Dernière heure

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Paris, 14 mars, matin

Le président de la République a reçu, hier soir, MM Laurens et Fayard, sénateurs de la Drôme ; M. Maurice Faure, vice-président de la Chambre, député de Valence ; M. Gras député de Montélimar ; M. Lombard, préfet de la Drôme ; MM. Gauthier, Valentin et Hygonet, maire et adjoints de Montélimar

Ces messieurs ont invité le président de la République à se rendre à Montélimar à l'occasion des vacances de Pâques et à s'arrêter quelques instants à Valence à son passage. Le président a accepté cette invitation. Le voyage aura vraisemblablement lieu le 6 avril.



Printemps

NOUVEAUTÉS
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à
MM. JULES JALUZOT & C^{ie}, Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt **gratuit et franco.**

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n^o 15. — 9 mars 1899.
Mars, poésie (C. Vautel). — Filles de Napoléon (Cap. Danrit). — Don Galaor (E. Dupuis). — Le parapluie de maman Poule (Tante Nicole). — Le malade malgré lui (L. et J. Malassez). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. Illustrations par Cl. Vautel, Paul de Sémant, Rudnicki, etc.
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.
Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.**

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET
EXIGER LE PAQUETAGE *Seule vraie garantie*



QUINQUINA DUBONNET
Apéritif, Tonifie et excite l'Appétit. — Se trouve partout.

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales,
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis le carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable.

et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

USAGES LOCAUX EN VIGUEUR
DANS LE DÉPARTEMENT (1)

En 1855, le Gouvernement prescrivit de faire constater et recueillir, dans l'intérêt des services administratifs et judiciaires, les usages locaux auxquels se réfèrent diverses dispositions législatives et qui ne sont pas le résultat évident et direct d'un article de loi.

Ce travail élaboré par des commissions organisées dans chaque canton sous la présidence

(1) Une brochure de 104 pages, franco contre un mandat-poste de 2 fr. adressé à l'imprimerie A. Coueslant, Cahors.

du juge de paix, a été, pour le Lot, vérifié et contrôlé par une commission centrale composée des membres du Tribunal civil de Cahors et de juristes consultés autorisés.

Les usages locaux ont force de loi pour toutes les matières qu'ils contiennent. Ils concernent particulièrement l'industrie rurale dont les intérêts se trouvent liés aux questions des baux à ferme, de la vaine pâture et du parcour; du curage des cours d'eau; des distances à observer pour les plantations des arbres ou les constructions, etc.

Nous avons pensé que la publication du recueil des usages locaux dans le département présentait une certaine utilité.

Nous recommandons ce volume à MM. les Maires du département, il peut leur être, fréquemment, d'une très grande utilité.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PRIME MUSICALE GRATUITE
PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Étude de **M^e J. LOUBET**, avoué à Figeac (Lot)
Successor de M^{es} VIVAL et MALRIEU.

VENTE
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au **VENDREDI QUATORZE AVRIL** mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à neuf heures du matin, au Palais de justice à Figeac.

Suivant procès-verbal de Nieucel, huissier à Figeac, en date des deux et trois janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, dénoncé suivant exploit du même huissier en date du cinq du même mois le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le dit jour cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, volume 99, numéros 34 et 35.

Monsieur Guillaume ROUSSELHE, propriétaire, domicilié à Figeac,

Ayant M^e J. LOUBET pour son avoué constitué,

A fait saisir les immeubles ci-après désignés.

A l'encontre et au préjudice de Monsieur Isidore TARAIRE, ancien bourrelier, demeurant à Figeac,

Débitéur saisi défaillant faute de constitution d'avoué sur la poursuite.

DÉSIGNATION

Des immeubles saisis

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET QUELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

Numéro 1.

Un sol de maison situé à Figeac, rue du Griffoul (aujourd'hui rue Gambetta), de contenance d'environ trente centiares, première classe, d'un revenu présumé de vingt-sept centimes, porté à la matrice cadastrale de la commune de Figeac sous le numéro 899, section G, sur la tête de Tarayre Isidore, bourrelier, rue du Griffoul.

Numéro 2.

Distrait.

Numéro 3.

Distrait.

Numéro 4.

Distrait.

Numéro 5.

Distrait.

Numéro 6.

Distrait.

Numéro 7.

Une vigne située au lieu dit Saint Georges, de contenance

d'environ dix-huit ares soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de un franc dix-sept centimes, portée à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac sous le numéro 1578, section E, sur la même tête.

Cette vigne est aujourd'hui arrachée et le terrain paraît inculte.

Numéro 8.

Un bois situé au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ soixante-quinze ares, quatrième classe, d'un revenu présumé de deux francs quatre centimes, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1579, même section E.

Une partie du bois ci-dessus, paraît avoir été défriché, dans le bas et plantée en vigne nouvelle.

Numéro 9.

Une vigne située au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ quarante-cinq ares soixante-dix centiares, troisième classe d'un revenu présumé de neuf francs quarante-six centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1580, même section E.

Numéro 10.

Une vigne située au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ quarante-deux ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de neuf francs, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1585, même section E.

Cette vigne est aujourd'hui en partie arrachée.

Numéro 11.

Une terre située au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ quarante-six ares quatre-vingts centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de quatorze francs vingt-deux centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1586, même section E.

Cette terre est aujourd'hui en grande partie en vigne, prairie artificielle, en jardin potager et en jardin d'agrément.

Numéro 12.

Un sol de maison, grange, four et patus, situé au lieu dit Saint-Georges, de contenance d'environ trois ares quarante centiares, première classe, d'un revenu présumé de trois francs six centimes,

portés à la dite matrice cadastrale de la dite commune de Figeac, sous le numéro 1587 même section E.

La grange est construite en pierres de maçonnerie ordinaire et couverte en tuiles à crochet, bordure en tuiles creuses. Elle se compose d'un rez-de-chaussée servant d'écurie et d'un grenier à foin au dessus.

La porte de l'usine est située à l'aspect du Midi. Celle du grenier à foin est située à l'aspect du Levant.

Cette grange confronte en tous sens avec propriété du débiteur saisi.

Il n'existe pas de four visible.

Numéro 13.

Une maison, située au lieu dit Saint-Georges, d'un revenu matriciel de quatre-vingt-dix francs, portée à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le numéro 1587 section E.

Cette maison est de construction nouvelle ou réparée à neuf.

Elle paraît être construite en pierres de maçonnerie ordinaire, recouverte d'un joli crépi à chaux et à sable appelé à « l'Italienne ».

Elle est couverte en tuiles d'ardoise.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un galetas.

Le rez-de-chaussée sert de cave et de cuisine. La porte d'entrée de la cuisine est située à l'aspect du Couchant; celle de la cave à l'aspect du Midi. La cuisine au rez-de-chaussée est éclairée par une fenêtre grillée en fer.

On arrive au premier étage au moyen d'un escalier en pierres situé en dehors de la maison composé de quatorze marches avec rampe en fer ou fonte.

Au bord de l'escalier se trouve une porte à jour en fer, donnant accès sur une galerie ou balcon, garni d'une balustrade.

De sur ce balcon on pénètre dans la maison par une porte située à l'aspect du Midi, le tout couvert par la toiture du balcon. Le bord de cette toiture est garni d'une bordure en zinc moulé.

Il y a une fenêtre au Couchant, trois au Levant et une au Midi, cette dernière avec petit balcon, pour éclairer le premier étage.

A la toiture se trouvent quatre lucarnes en demi-cercle, fermées par des croisillons vitrés.

L'une est au Levant, l'autre au Midi, la troisième au Couchant et

la quatrième au Nord; il y a aussi deux chassis vitrés au Levant et au Couchant. Les deux pignons de la toiture sont surmontés d'un poinçon en zinc moulé. Il y a trois tuyaux de cheminées, sortant à l'extérieur de la toiture.

Sur le patus, au Nord de la maison ci-dessus décrite se trouve une citerne construite en sous sol avec pompe et auge extérieure. Les chenaux et tuyaux de conduite paraissent en bon état.

La maison ci-dessus confronte en tous sens avec propriété du débiteur saisi.

Sur l'article 1586 et numéro 11 de la désignation se trouve une petite construction en planches couverte en tuiles creuses.

La porte d'entrée est située à l'aspect du Midi.

Elle confronte en tous sens avec propriété du débiteur saisi.

Numéro 14.

Une maison située à Figeac, rue Gambetta, d'un revenu présumé de trois cent soixante francs portée à la matrice cadastrale de la dite commune de Figeac, sous le numéro 899 section G.

Cette maison est construite en pierres de maçonnerie et torchis. Elle est cimentée en forme de moëllon sur la façade principale de la rue Gambetta et elle est couverte en tuiles creuses.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier, deuxième et troisième étages.

Au rez-de-chaussée se trouve la boutique de bourrelier avec sa porte à vitre donnant sur la rue Gambetta.

On arrive au premier étage par un escalier intérieur dont la porte d'entrée est située à l'aspect du couchant, donnant aussi dans la rue Gambetta.

Les premiers, deuxième et troisième étages, sont éclairés chacun par deux croisilles situées à l'aspect du couchant, donnant sur la dite rue Gambetta.

Elle confronte au nord avec maison de M. Counieu au couchant avec la dite rue Gambetta, et au midi avec la maison de M. Lafon.

Tous les immeubles ci-dessus désignés et décrits, sont situés sur la commune de Figeac (ville et banlieue), canton Est et Ouest, et arrondissement de Figeac (Lot).

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans

rien excepter ni réserver, et tels qu'ils sont jolis et exploités par le saisi, du moins sans qu'on connaisse de fermier ou colon partiaire.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M^e LOUBET avoué, a été par lui déposé au greffe du Tribunal Civil de Figeac, et sa publication a eu lieu à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac, du vingt-quatre février dernier, et le jugement qui a donné acte de cette lecture, a fixé l'adjudication au vendredi quatorze avril prochain à neuf heures du matin.

Lotissement et mises à prix

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des charges, les immeubles dont la désignation précède, seront vendus en deux lots composés de la manière suivante:

1^{er} lot. — Le premier lot comprendra les immeubles compris sous les numéros 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, de la désignation qui précède et qui forment l'enclos de Saint-Georges, (banlieue de Figeac).

Sa mise à prix sera **4000** fr. de quatre mille francs

2^e lot. — Le deuxième lot comprendra les immeubles compris sous les numéros 1 et 14 de la même désignation (maison de Figeac.)

Sa mise à prix sera **4000** fr. de quatre mille francs

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac, au Palais de justice à Figeac, Boulevard Labernade, à neuf heures du matin.

NOTA. — Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le 13 mars 1899.

LOUBET avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LOUBET, avoué à Figeac (Lot), poursuivant ladite vente.